Gmail Mairie Sallenelles <enquetepublique.plusallenelles@gmail.com>

revision plu

1 message

Laurent LEMARCHAND <lemarchand.laurent@orange.fr> 1 mai 2025 à 10:14
Répondre à : Laurent LEMARCHAND <lemarchand.laurent@orange.fr>
À : enquetepublique.plusallenelles@gmail.com

bonjour,

lors de la réunion des PPA , il avait été demandé :

- L'application de la loi littoral et que la règle sur les extensions et annexes des constructions à usage d'habitation (secteur Nh) soit revue. elle sera complétée par une limitation des annexes à 20 m2 emprise au sol (sur un seul niveau) de façon à ce qu'elles ne soient pas consécutives d'une extension de l'urbanisation .

j'aimerai que cela soit notifié sur le plu chapitre zone Nh afin de bien clarifier les choses et simplifier les futures démarches d'instructions de dossier d'urbanisme.

d'avance merci

LEMARCHAND laurent